



**COMMISSION DEPARTEMENTALE
SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE**

PROCES VERBAL N°16 – SAISON 2021/2022

Par mail

Réunion du :	17/02/2022
Président :	TESSIER Yannick
Présent(s) :	CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAQUEREAU Gérard, PHILIPPEAU Dominique, QUIGNON Jacques, SALMON Eric, SOULON Franck
Excusé(s) :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. QUIGNON Jacques, membre du club de MURS ERIGNE ASI (511715) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-verbaux

Le procès-verbal n°15 du 07/02/2022 est approuvé.

2. Forfait(s) partiel(s)

La Commission enregistre le forfait pour en reporter le bénéfice à son adversaire du jour sur le score de 3 à 0.

Amende égale au droit d'engagement + indemnité au club adverse : *Annexe 5 – Article 26 des Règlements Généraux LFPL.*

JEUNES

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
12/02/2022	24267084	U15 - Challenge du District		Gj Valmoinevilledieu 2	40 €	-

SENIORS M

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
06/02/2022	23868840	D5	F	St Sylvain Anjou AS 4	50 €	100 €
06/02/2022	23910690	D5	H	St Leger Begrolles	50 €	100 €
06/02/2022	23938229	D5	G	La Pommeraye Pomj 4	50 €	100 €
06/02/2022	23938743	D5	D	Candé Soccl 2	50 €	100 €
13/02/2022	24257168	Challenge du District H. S.	-	Seiches Marcé AS 3	50 €	-
13/02/2022	23489612	D3	F	Bouchemaine Es 3	57 €	100 €

VETERANS

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
13/02/2022	23479700	Départemental 2	A	Doué La Fontaine RC 6	50 €	100 €

LOISIRS

Date rencontre	N° rencontre	Compétition	Groupe	Forfait de	Montant amende	Indemnité club adverse
04/02/2022	23968481	Coupe Amitié Loisirs	G	Angers Lac de Maine 1	50 €	-
04/02/2022	23968431	Coupe Amitié Loisirs	F	Varennes Villeber Es 1	50 €	-
04/02/2022	23968431	Coupe Amitié Loisirs	F	La Possonniere Saven 1	50 €	-

3. Forfaits généraux

La commission,

En application de l'article 12 des Règlements des championnats régionaux et départementaux, enregistre les forfaits généraux suivants :

VETERANS

↻ MURS ERIGNE ASI 7 – Départemental 4 Groupe B

Amende de 150 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5 LFPL) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

SENIORS M

↻ ANGERS FC 1 – Départemental 3 Groupe E

Amende de 171 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5 LFPL) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

➤ **BOUCHEMAINE ES 3 – Départemental 3 Groupe F**

Amende de 171 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5 LFPL) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

JEUNES

➤ **ANGERS VAILLANTE – U18 F Départemental 2 Groupe B**

Amende de 105 € (triple des droits d'engagements – Annexe 5 LFPL) conformément à l'article 26 des Championnats régionaux et départementaux LFPL.

Prochaine réunion : à définir

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

